



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS N^{OS} 2191-LAS-11 ET LAS-0137

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 6 avril 2021, les règlements suivants :

2191-LAS-11 Règlement modifiant le règlement n^o 2191 concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être en général et les nuisances et abrogeant le règlement n^o 1203 et ses amendements.

LAS-0137 Règlement concernant les nuisances et abrogeant le règlement n^o 2192 et ses amendements.

Ces règlements peuvent être consultés sur le site internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffelasalle@montreal.ca.

Ces règlements entrent en vigueur le 13 avril 2021.

DONNÉ À LASALLE, ce 13 avril 2021.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement